

Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 16 novembre 2009, dans le rapport M-781 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir et mettre en œuvre une politique d'intégration des personnes étrangères adaptée aux besoins de la ville de Genève;
- à développer, piloter et promouvoir des projets favorisant l'accueil et l'intégration des personnes étrangères en donnant notamment mandat aux associations actives dans ce domaine;
- à coordonner cette politique et les projets avec tous les acteurs concernés, notamment le Bureau de l'intégration des étrangers, les acteurs associatifs, ainsi que d'autres communes et la Confédération.